

Les femmes et la Société des Nations : la Suisse et la Convention contre la traite des femmes majeures

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 417

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261312>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace:

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

*C'est la vie qui peut séparer
les cœurs en les altérant, en
suscitant des malentendus et
des incompréhensions, ou des
apparences d'indifférence. La
mort au contraire met un sceau
d'éternité à nos affections, parce
que rien désormais ne peut plus
les changer. Nos biens-aimés
disparus entrent dans un sanc-
tuaire intérieur qui est impres-
sionnable.*

E. PIECZYNSKA. (Lettres)

Les femmes et la politique

Au cours de la campagne électorale qui vient de s'achever dans le canton de Vaud, il y a eu bien des choses à relever pour les suffragettes épris de logique. Contentons-nous de quelques traits seulement.

Avant le scrutin, tous les journaux ont écrit et répété que les élections communales intéressent tout le monde, qu'elles ne sauraient laisser personne indifférent. Pourquoi alors, si les élections intéressent tout le monde, pourquoi écarter du scrutin les femmes, qui font partie intégrante de la commune, qui y vivent, y travaillent, paient leurs impôts et supportent les conséquences des décisions heureuses ou malheureuses de l'Hôtel-de-Ville?

En dépit de pressants appels, le 27.5 % des électeurs lausannois a négligé de remplir ses devoirs civiques. On aurait bien trouvé plus de mille femmes heureuses de remplir ces devoirs. Je sais pas mal de femmes, à qui leur mari depuis toujours répète d'un air supérieur, que la politique, ça ne les concerne pas, qui, cette fois-ci, n'ont plus voulu le croire, et qui se sont vivement intéressées aux opérations électorales, pour autant que l'on peut s'y intéresser quand on n'y joue qu'un rôle passif.

Pour refuser aux femmes leurs droits civiques, on leur reproche sans cesse leurs défauts, étant bien entendu que les défauts inhérents au sexe fort — s'il en a — n'interviennent pas dans l'exercice de leurs droits civiques. Du moins, je le croyais jusqu'à cette semaine; mais voici que, dans un élan de sincérité, des journalistes taillent leurs concitoyens et relèvent avec vigueur leurs torts. Lisez plutôt:

« La discipline du vote chez les partis nationaux est remplacée chez de multiples électeurs par l'empotement, l'irréflexion, un manque total et grave de pondération. Tiens, tiens! ces reproches-là, je les ai toujours entendu faire par anticipation aux femmes. Il y a donc sous ce rapport-là des hommes qui sont femmes! Que cela est triste! Mais les hommes votent quand même et l'on refusera encore longtemps le droit de vote aux femmes en vertu de leurs défauts: manque de pondération, passion, emportement, mesquinerie, petitesse.

Mais le 21.7 % des électeurs nationaux lausannois qui ont panaché au premier tour de scrutin, le 12 % de ces mêmes électeurs qui ont panaché au deuxième tour, n'ont-ils pas fait preuve, eux, d'emportement, de passion, de mesquinerie, de petitesse, de basse jalousie? Et même après la secousse du premier tour de scrutin, n'entendait-on pas, dans les rues, dans les tramways, des électeurs, et non des moindres, dire que malgré tout ils ne pourraient voter compact au deuxième tour: « Il y a tel ou tel individu que je ne puis pas admettre, je les tracerai. Tant pis pour les conséquences! » Ai-je mal entendu? Osez dire que j'ai mal entendu.

En vérité, tous les moyens sont bons pour refuser aux femmes leurs droits civiques. Quoi qu'elles fassent, on les blâme, on les critique. En voulez-vous une nouvelle preuve? Un des grands arguments, mauvais comme tous les autres, des antisuffragistes, c'est que les femmes sont toutes socialistes. Mais voilà que les Espagnoles votent pour la première fois pour leur Parlement, ont voté à droite dans leur majorité. Diable! Qu'inventer alors pour les critiquer? On leur reprochera d'être ingrates en ne votant pas pour les socialistes qui les ont émancipées. Et l'on dira avec majesté que la volonté féminine, en matière politique, est imprévisible, comme dans les autres domaines. Étant bien entendu que la volonté des électeurs masculins est prévisible, que chacun avait prévu les résultats des élections à Lausanne, Vevey, Montreux, comme chacun avait prévu le résultat de la votation fédérale sur la baisse des traitements...

Bonne fille, je veux cependant vous fournir un reproche à faire aux Espagnoles:

Un anniversaire

Les 75 ans de Selma Lagerlöf

Un peu partout, à travers l'Europe, on a fêté cet anniversaire de la célèbre femme écrivain de Suède — qui n'est pas seulement la romancière dont les livres ont captivé des lecteurs en foule, qui n'est pas seulement titulaire du prix Nobel de littérature, ni le seul membre féminin de l'Académie de Suède, mais qui est aussi une personnalité de premier plan, rayonnante de bonté et de chaleur communicative, de sympathie pour ceux qui souffrent, et qui est encore, et ceci intéressera tout spécialement nos lectrices, une pacifiste fervente et une féministe ardente. N'est-ce pas elle, en effet, qui, dans son discours au Congrès suffragiste de Stockholm, en 1911, huit ans avant que les Suédoises aient obtenu leurs droits politiques, exprimait cette vérité si souvent citée ensuite par nos propagandistes: « Quand l'homme a voulu fonder le foyer, il a appelé la femme pour l'aider, et voilà pourquoi le foyer est un centre si chaud, et si lumineux. Mais quand l'homme a voulu fonder l'Etat, il l'a fait tout seul, et voilà pourquoi tant de choses vont de travers dans les affaires publiques!... »

À Genève, les 75 ans de l'auteur de *Gösta Berling* et de *Jérusalem en Dalécarlie* ont été célébrés, sous la présidence de M^{lle} Gourd, par plusieurs organisations féminines locales et internationales, grâce à la présence dans cette ville de M^{lle} E. Thulin, une femme de lettres suédoise bien connue, qui parle le français comme sa langue, grâce à l'éducation que lui donna une de nos compatriotes, et qu'anime une fervente admiration pour Selma Lagerlöf. M^{lle} Thulin



Cliché Mouvement Féministe

a répété pour le bénéfice de son nombreux auditoire la captivante conférence qu'elle avait faite la veille à l'Université de Genève, en l'illustrant d'un film qui permit de situer dans leur décor les principales œuvres de M^{lle} Lagerlöf. Le thé fut ensuite servi par des membres du Club nordique, fonctionnaires de la S. d. N. pour la plupart, qui portaient les brillants costumes de la Dalécarlie et du Vermland. Ce fut une délicieuse soirée.

les Cortès dissoutes, élues par des électeurs, comptaient trois femmes; les Cortès élues le 19 novembre par les électeurs et par les électrices ne comporte qu'une députée. C'est M^{lle} Marguerite Nelken, socialiste sortante.

S. BONARD.

(Article refusé par la Tribune de Lausanne)

Lire en 2^{me} page:

Ant. QUINCHÉ: *Causerie juridique. Divorce et séparation de corps.*

A. WALDER: *Un nouvel essai de lutte contre le chômage féminin.*

En 3^{me} et 4^{me} pages:

E. GY: *Féminisme International. Un Comité à Bruxelles. Un Congrès à Istanbul?*

Deux Assemblées annuelles:

M.-J. MERCIER: *Association suisse des Femmes universitaires;*

M. G.-M.: *Lycéum-Club de Suisse.*

En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMENET: *Figures et portraits de femmes. Mme Abbadie d'Arrast.*

Que lisons-nous? — A travers la presse.

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux N° 1.943. Nous prions tous ceux dont l'abonnement est échu au 31 décembre prochain de bien vouloir s'en servir pour régler dans tous les bureaux de poste le montant de leur abonnement pour 1934 (prix: 5 fr.; prix réel de revient: 6 fr.).

Ceux de nos abonnés qui ont déjà bien voulu effectuer ce versement sans attendre la parution de ce numéro sont priés de ne pas se considérer visés par le présent avis. Et tous ceux qui, à ce versement, voudront bien ajouter en cadeau de Noël un petit supplément, qui nous aidera à boucler nos comptes de fin d'année et à parer aux désabonnements inévitables, sont assurés dès maintenant de la chaude reconnaissance du

MOUVEMENT FÉMINISTE.



Les Femmes et la Société des Nations

La Suisse et la Convention contre la traite des femmes majeures

Le 2 décembre dernier, la Convention contre la traite des femmes majeures, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a été signée au Secrétariat de la Société des Nations, au nom de la Suisse, par MM. Stämpfli, procureur général de la Confédération, et Gorgé, chef de section au Département politique.

Le nombre des signataires de cette Convention, adoptée définitivement le 11 octobre dernier, est ainsi porté à 21, vingt pays l'ayant signée avant le nôtre, et seulement, croyons-nous, par la Belgique avec des réserves concernant ses colonies.

Le travail des femmes dans les fabriques en Suisse romande

(Renseignements extraits du rapport de l'inspectat fédéral des fabriques et de ceux des gouvernements cantonaux).

Etant donné la crise intense que nous traversons, le nombre des femmes employées dans les fabriques est en diminution constante, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte par le petit tableau suivant:

Cantons	Nombre des ouvrières		
	1930	1931	1932
Fribourg	1998	1527	1636
Genève	4368	3873	3277
Neuchâtel	6335	5124	4543
Valais	297	332	190
Vaud	5265	4628	4046

Les industries ayant renvoyé le plus grand nombre d'ouvrières sont: l'industrie horlogère,

celle des aliments et celle des appareils et instruments. La plus grande partie des femmes mariées congédiées sont retournées à leur ménage et s'efforcent de gagner un peu d'argent en exerçant divers emplois secondaires. Beaucoup de jeunes filles sont entrées dans le service de maison, où, comme on le sait, il est encore toujours facile de trouver un emploi.

Dans le canton du Valais la main d'œuvre féminine est spécialement utilisée dans une fabrique d'explosifs, dans quelques imprimeries, dans la fabrique de conserves alimentaires de Saxon, dans deux manufactures de tabacs, dans des ateliers de taille de pierres fines et chez quelques fabricants de meubles (polisseuses). A la fin de 1932, deux nouvelles fabriques se sont ouvertes; elles ont engagé une trentaine de jeunes filles.

Le canton de Neuchâtel a tout spécialement souffert de la crise de l'horlogerie et beaucoup d'ouvrières ont perdu leur emploi. Dans une fabrique de produits alimentaires les femmes mariées ont été définitivement congédiées. Par contre une importante fabrique d'appareils, dont l'activité s'est considérablement développée, a engagé passablement de personnel féminin. Quelques industries ont été mises à l'amende pour avoir occupé des femmes au travail de nuit. Une amende a également été infligée pour une ouvrière, qui, contrairement à la loi, a repris son travail un mois après son accouchement.

Dans le canton de Genève, 8 fabriques ont été radiées du registre des fabriques, et c'est dans cette branche que le chômage féminin s'est le plus accentué. Par contre, l'industrie du vêtement qui, à Genève, est nettement saisonnière, a causé des nombreux ateliers dits de « haute couture », a obtenu l'autorisation de faire des heures de travail supplémentaires. Cette industrie a une nombreuse clientèle étrangère qui est très exigeante quant à la livraison du travail, et qu'il faut contenter si l'on veut la conserver.

Dans le canton de Fribourg les femmes mariées ont été congédiées de la fabrique chaque fois que leur mari y occupait un emploi.

L'inspectat fédéral signale que, d'une façon générale, de grands progrès ont été accomplis ces dernières années, tout spécialement dans le domaine de l'hygiène. Cependant les ateliers de couture ont encore trop souvent un cube d'air insuffisant. On économise la place pour les locaux de travail, alors que, pour les locaux d'essayer, rien n'est trop vaste, ni trop beau. La ventilation et l'éclairage laissent encore souvent à désirer. La femme souffre plus que l'homme d'un chauffage insuffisant, aussi les inspecteurs prêtent-ils une attention spéciale au chauffage des ateliers des ouvrières. Par contre, on ne rencontre que très rarement des femmes faisant des travaux trop pénibles ou occupées au transport de lourds fardeaux. D'une façon générale, l'art. 69 de la loi, concernant le repos aux accouchées, est bien observé. Très rares sont les cas où l'ouvrière rentre à la fabrique avant que soient écoulées les 6 semaines prévues par la loi. Mais cette mesure ne remplira entièrement son but que le jour où l'accouchée sera assurée de ne pas être privée de son salaire en tout ou en partie, au moment où elle en aurait justement le plus besoin.

On voit par ce qui précède que l'inspectat fédéral des fabriques s'efforce d'obtenir partout le plus de commodités possibles pour l'ouvrière. Il n'en reste pas moins vrai que, même actuellement, malgré les fortes réductions de main d'œuvre féminine, le 1^{er} arrondissement compte encore près de 15.000 ouvrières et que le désir souvent exprimé d'avoir une femme à l'inspectat de ce 1^{er} arrondissement n'a rien d'exagéré.

H. ZWAHLIN.

¹ Et c'est ici que devrait fonctionner une assurance-maternité obligatoire (Réf.).

Logements pour femmes seules

La Coopérative de logements pour femmes seules professionnellement occupées de Berne a l'intention de construire un nouveau groupe de logements, pour lequel la municipalité propose de lui accorder une deuxième hypothèque de 700.000 fr. au 5 %.